Projet PAGOF – Appui aux Gouvernements Ouverts Francophones

## ATELIER SUR L'HARMONISATION DE LA PUBLICATION DES DOCUMENTS BUDGETAIRES DANS L'ADMINISTRATION TERRITORIALE

# SESSION DE RAPPEL SUR LE PROCESSUS D'ELABORATION, D'EXECUTION ET DE CONTRÔLE DES BUDGETS DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

**BAGA D. Moustapha**

**Koudougou les 5, 6, 7 et 8 novembre 2018**

# PLAN

- **PROCESSUS D’ELABORATION**
- **PROCESSUS D’EXECUTION**
- **ORGANES ET TYPES DE CONTROLE**

# PROCESSUS D'ELABORATION DES BUDGETS DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

## Généralités

- Définitions
- Principes budgétaires

## Documents budgétaires

- Budget primitif
- Budget supplémentaire
- Décisions modificatives
- Budgets annexes et les Budgets autonomes

## Structuration du budget

- Générales
- Fonctionnement
- Investissement
- Balance générale
- Etats annexes du budget

# GENERALITES SUR LE BUDGET

## Définitions

Le budget de CT est l'acte par lequel le conseil d'une CT prévoit et autorise les recettes et les dépenses d'une année.

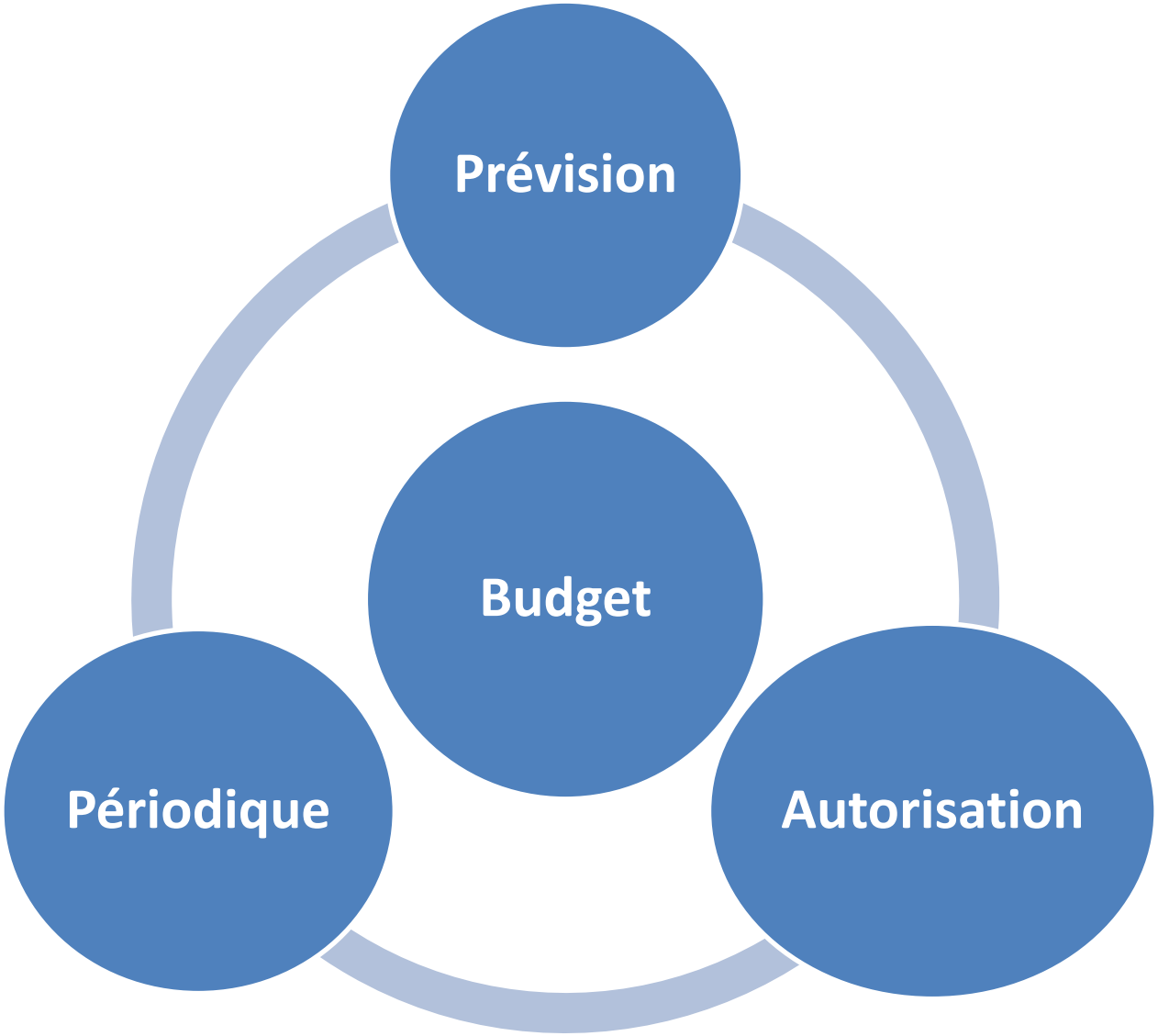

# GENERALITES SUR LE BUDGET

## Les principes budgétaires

L′ annualité budgétaire

L'équilibre budgétaire

La sincérité budgétaire

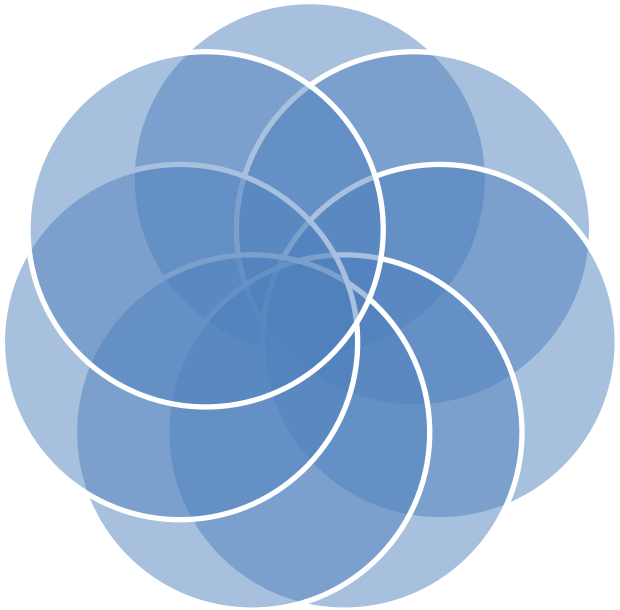

L′unité budgétaire

La spécialité budgétaire

L′universalité budgétaire

# LES DOCUMENTS BUDGETAIRES

- Budget primitif
- Budget supplémentaire
- Décisions modificatives
- Budgets annexes et Budgets autonomes
- Compte administratif

# STRUCTURATION DU BUDGET

- les informations générales
- la section de fonctionnement
- la section d'investissement
- la balance générale
- les états annexés.

# LE PROCESSUS D'ELABORATION DU BUDGET DE CT

Elaboration de la circulaire budgétaire par la tutelle

Mai

Elaboration du projet de budget

Vote du Project de budget par le conseil de CT

Transmission du budget a la tutelle

Approbation du budget par la tutelle

Novembre-Décembre

Cas ou le budget n'est pas approuvé

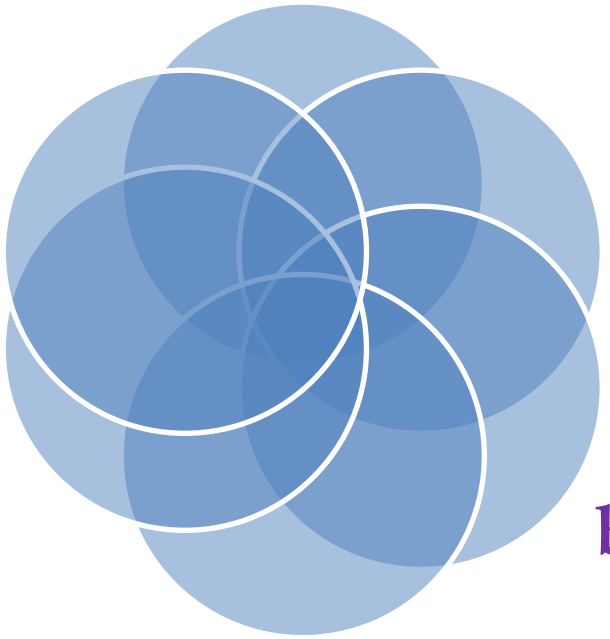

Calendrier budgétaire

# PROCESSUS D'EXECUTION DES BUDGETS DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

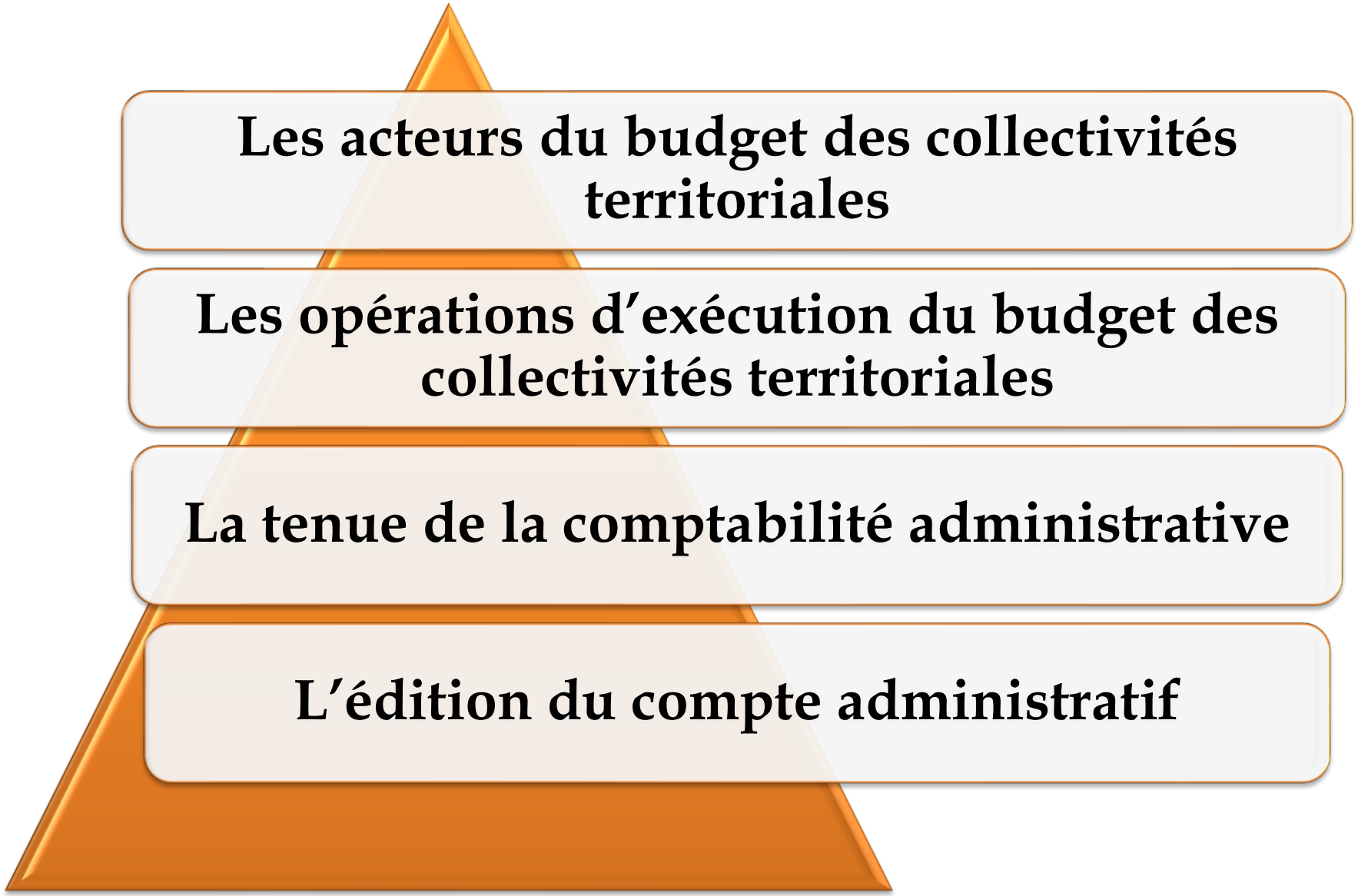
Les acteurs du budget des collectivités territoriales
Les opérations d'exécution du budget des collectivités territoriales
La tenue de la comptabilité administrative
L'édition du compte administratif

# LES ACTEURS CHARGES DE L'EXECUTION DES BUDGETS DES CT

- L'exécution du budget local repose sur un principe fondamental qui est ***le principe de la séparation des fonctions d'ordonnateur et de comptable.***

- Ce principe découle de la division des tâches.

- Il fait intervenir deux principaux acteurs :

  - ***Les ordonnateurs*** *(phase administrative)*

  - ***Les comptables*** *(phase comptable)*

- et d'autres intervenants : ***les contrôleurs financiers, Régisseurs.***

# LES OPERATIONS D'EXECUTION DES BUDGETS DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

L'exécution des  opérations concernent :

- Les dépenses;
- Les recettes;
- la trésorerie;
- le patrimoine.

# LES OPERATIONS D'EXECUTION DES BUDGETS DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

## Les dépenses

| | |
|---|---|
| La phase administrative | • l'engagement<br>• la liquidation<br>• l'ordonnancement |
| La phase comptable | • Le paiement |

# LES OPERATIONS D'EXECUTION DES BUDGETS DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

## Les Recettes

| | |
|---|---|
| La phase administrative | • Les opération d'assiette,<br>• la liquidation,<br>• l'ordonnancement |
| La phase comptable | • Le recouvrement |

# LES OPERATIONS D'EXECUTION DES BUDGETS DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

- **Les opérations de trésorerie**

- Elles sont définies comme étant les mouvements de numéraires, de valeurs mobilisables, de comptes de dépôts et comptes courants, des comptes de créances et de dettes à court terme.

- Elles sont exclusivement exécutées par le receveur de collectivité soit à sa propre initiative, soit sur l'ordre des ordonnateurs ou à la demande de tiers qualifiés.

# LES OPERATIONS D'EXECUTION DES BUDGETS DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

- **Les autres opérations** concernent la gestion du patrimoine à savoir:
  - les biens et matières ;
  - les objets et valeurs.

# LA COMPTABILISATION DES OPERATION

- L’ordonnateur tient une comptabilité à partie simple.
- Cette comptabilité est établie par exercice et a pour objet de :
  - suivre l’exécution du budget en rapprochant les droits constatés et les prévisions budgétaires ;
  - certifier les documents soumis par le receveur au visa de l’ordonnateur ;
  - établir  le compte administratif.

# LA COMPTABILISATION DES OPERATION

La comptabilité de l'ordonnateur repose sur quatre types de registres comptables obligatoires pour le fonctionnement du poste.

# LA COMPTABILISATION DES OPERATION

## Les journaux

- Les journaux enregistrent chronologiquement, au fur et à mesure de leurs réalisations, l'ensemble des opérations de l'ordonnateur. Il y a trois types de journaux.

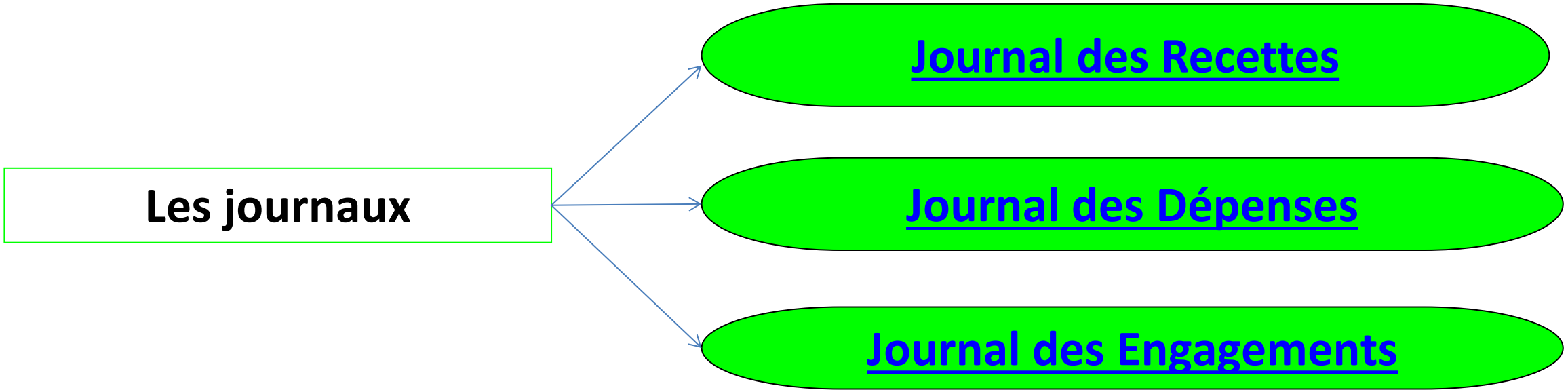

# Le grand livre

fiches comptes (fc)

des recettes

Classes 1 & 7

∑ fc recettes =

∑ journal des recettes

des dépenses

Classes 2 & 6

∑ des dépenses =

∑ journal des dépenses

# LA COMPTABILISATION DES OPERATION

## la balance des comptes

- La balance des comptes est arrêtée mensuellement et à la fin de la journée complémentaire.
- Elle comprend deux parties :
  - ***la balance des dépenses*** qui reprend le solde des comptes de dépenses en ce qui concerne les engagements et les mandatements ainsi que les inscriptions budgétaires correspondantes;
  - ***la balance des recettes*** qui reprend le solde des comptes de recettes en ce qui concerne les émissions de titres de recettes ainsi que les inscriptions budgétaires correspondantes.

# LA COMPTABILISATION DES OPERATION

## Le livre journal d’inventaire

- L’ordonnateur enregistre dans le livre journal d’inventaire, les biens meubles et immeubles de la collectivité.
- L’enregistrement se fait dans un ordre chronologique d’entrée dans le patrimoine de la collectivité.
- Les dépréciations sont calculées par le receveur et l’ordonnateur procède à l’émission de mandat de dotations aux amortissements et de titre d’amortissements.
- L’ordonnateur tient donc la comptabilité matière par la mise à jour constante du livre journal d’inventaire.

# L'EDITION DU COMPTE ADMINISTRATIF

- A la fin de l'exercice budgétaire, l'ordonnateur procède à l'arrêt définitif des livres comptables.

- Pour se faire, il doit établir les situations suivantes :
  - l'état des dépenses de fonctionnement engagées non mandatées;
  - l'état des restes à réaliser sur les dépenses d'investissement;
  - l'état de l'actif et du passif (dettes et créances à long et moyen termes) ;
  - la balance générale ;
  - le compte administratif.

# ORGANES ET TYPES DE CONTROLES DANS LES COLLECTIVITES TERRITORIALES

## Types de contrôle

Deux types de contrôle :

- Contrôle a priori
- Contrôle à posteriori

# ORGANES ET TYPES DE CONTROLES DES BUDGETS DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

# ORGANES ET TYPES DE CONTROLES DANS LES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Les différents organes de contrôle a priori des collectivités territoriales

**Le contrôleur financier**

**Le régisseur**

**Le responsable de service des affaires budgétaires et financières**

# ORGANES ET TYPES DE CONTROLES DANS LES COLLECTIVITES TERRITORIALES

- Le contrôle à posteriori est exercé :
  - au niveau du conseil de collectivité
  - Au niveau du pouvoir exécutif
  - Au niveau du pouvoir législatif
  - Au niveau de l'autorité judiciaire

# ORGANES ET TYPES DE CONTROLES DANS LES COLLECTIVITES TERRITORIALES

- ***au niveau du conseil de collectivité***

Le conseil de CT doit exercer un contrôle sur les autorisations budgétaires qu'il accorde à travers l'examen et le vote du budget, du compte administratif et du compte de gestion.

Il doit aussi exercer un contrôle sur le fonctionnement de la collectivité

# ORGANES ET TYPES DE CONTROLES DANS LES COLLECTIVITES TERRITORIALES

- ***Au niveau du pouvoir exécutif***

Les organes de contrôle compétents sont constitués :

- de l'Autorité Supérieure de Contrôle d'État;
- de l'Inspection Générale des Finances;
- des Corps ou agents de contrôle institués au sein de la tutelle.

# ORGANES ET TYPES DE CONTROLES DANS LES COLLECTIVITES TERRITORIALES

- ***Au niveau du pouvoir législatif***

Les commissions parlementaires (composées de députés) peuvent procéder à des investigations sur les comptes et écritures des ordonnateurs des collectivités territoriales.

Elles tiennent l'Assemblée informée des résultats de leurs investigations.

# ORGANES ET TYPES DE CONTROLES DANS LES COLLECTIVITES TERRITORIALES

- ***Au niveau de l'autorité judiciaire***

- La Cour des comptes est la juridiction chargée du contrôle budgétaire et du contrôle de gestion. Elle dispose d'un pouvoir d'investigation pour détecter les irrégularités commises dans la gestion des ordonnateurs et comptables publics.

- Outre ses organes traditionnels de contrôle, il existe de nos jours d'autres formes basées sur l'interpellation des responsables des collectivités par les populations et les Organisations de la Société Civile (OSC).

# Merci pour votre aimable attention